



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR  
SAISON 2023 / 2024



CERCLE PASTEUR MONTARGIS TIR 0745117

DEMANDE DE LICENCE		MUTATION	RENOUVELLEMENT
<input type="checkbox"/> ADULTE	<input type="checkbox"/> JEUNE	Club d'origine :	
<input type="checkbox"/> 2 ème Société		N° Licence :	
Date de la demande :			
Nom :		Prénom :	
Nom de naissance :			
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Code Postal (France) :		Pays (hors France) :	
Nationalité :		Sexe :	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Pays de résidence :			
Téléphone :		Portable :	
Tél. prof. :		Fax :	
Courriel :			
<b>Disciplines pratiquées</b>		<b>Pièces jointes - A compléter par le Club</b>	
Armes d'épaule	<input type="checkbox"/>	<b>Règlement :</b>	Autorisation parentale (mineur) <input type="checkbox"/>
Armes de poing	<input type="checkbox"/>	espèces <input type="checkbox"/>	Certificat médical <input type="checkbox"/>
Loisir	<input type="checkbox"/>	chèque <input type="checkbox"/>	Photo <input type="checkbox"/>
Compétition	<input type="checkbox"/>		Casier judiciaire n°3 (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/>
Le Président du Club doit être en possession du Certificat Médical pour tout licencié (excepté pour les tireurs ayant muté).			
Cette demande de licence ne pourra être validée que si un contrôle médical a été effectué conformément à la loi (cf. article 5 de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999) et qu'un certificat confirmant ce contrôle a été fourni au club <b>lors de l'inscription</b> .			
La Fédération Française de Tir se réserve le droit de ne pas valider une licence indûment délivrée.			
<b>"Le Président de la Société de Tir certifie qu'il est bien en possession du Certificat Médical pour la demande de Licence concernée conformément à la législation en vigueur."</b>			
<b>"Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Assosiation et y adhérer sans aucune restriction. <u>Dans le cas contraire, il ne pourra pas être membre du C.P.M.T.</u>"</b>			
<input type="checkbox"/> <b>"Le demandeur ne donne pas au CPMT l'autorisation de publier les images (photos et vidéos) le représentant prises durant les entraînements, championnats et rencontres sportives qu'il organise."</b>			
Signature du Président et cachet du Club :		Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé sans aucune réserve" :	